

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: DESTSTRUCTOR
1. 1. 2. UFI: FPG1-W9UU-H000-AKK6
1. 1. 3. EuPCS: PC-CLN-3 - 1694

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

NETTOYANT DE SURFACES

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

PERIMETRE
21 Avenue Joliot curie
17180 Perigny
France
Tél: +33 (0)5 46 31 02 69

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

- * Corr. mét. 1 / SGH05 - H290 *
- * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
- * Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 *
- * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *



2. 2. Éléments d'étiquetage:

Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention:

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 5. Stockage:	P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. COV:0% 0 g/l Contient: 5% ou + mais - 15% agents de blanchiment chlorés PARFUM
2. 4. Dangers principaux:	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite..
2. 5. Autres dangers:	Provoque de graves brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|--|
| 3. 1. Description du mélange: | Solution aqueuse de sels alcalins javel |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none">• hypochlorite de sodium, solution à de chlore actif- N° Id: 017-011-00-1 - N° CE: 231-668-3 - N° CAS: 7681-52-9- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34-xxxx- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5<C<=8- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410Remarques:(M = 10; M = 1; EUH031: C >= 5 %)
• Amines, C12-16- alkyl diméthyl, N-oxides- N° CE: 287-011-6 - N° CAS: 85408-49-7- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0<C<=0,2- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p> |

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: A des hautes concentrations les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. et nécrose des tissus

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
Neutraliser le reste du produit avec du Thiosulfate de Sodium et remettre à un organisme agréé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres rubriques:Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à acides, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre..) , . éloigner:

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Chlore- V.E.L. = 0.5 ppm: 1,5 mg/m3 (3 mg/m3) Valeurs limites d'exposition à court terme

hypochlorite de sodium, solution -CAS 7681-52-9

. 3,1 mg/m3
. 1,55 mg/m3
.0,5%

.
eaux douces 0,21 µg/l
eau marine 0,042 µg/l
STP : 0,03 mg/l

8. 1. 2. Index biologique: Non déterminé.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 3. Protection des yeux:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage lunettes de sécurité à protection intégrale: EN166
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs / particules : B-P2 / B-P3 EN 137
8. 2. 5. Protection des mains:	gants en caoutchouc butyle: EN 374. .
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	vêtement de protection tablier résistant aux produits chimiques (EN 340)
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1.1. Etat physique:	liquide
9. 1.2. Couleur:	jaune
9. 1.3. Odeur:	caractéristique
9. 1.4. Point de fusion / point de congélation:	0°C
9. 1.5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100°C
9. 1.6. Inflammabilité:	/
9. 1.7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1.8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1.9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1.10. Température de décomposition:	> 40°C
9. 1.11. PH:	13
9. 1.12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1.13. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 1.14. Liposolubilité:	insoluble
9. 1.15. Solubilité aux solvants:	/
9. 1.16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1.17. Pression de vapeur:	/
9. 1.18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1.19. Densité et / ou densité relative:	1.2
9. 1.20. Caractéristiques des particules:	Non applicable.
9. 1.21. Viscosité cinématique:	< 100 cPs
9. 1.22. Masse volumique apparente:	1.20 g/cm3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|-----------|
| 9. 1. 23. Conductivité électrique: | / |
| 9. 1. 24. Réserve alcaline/acide: | < 1% NaOH |
| 9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s): | non |
| 9. 1. 26. Vitesse d'évaporation: | / |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 3. Autres données: | NaOH <1% |
| 9. 4. Information(s) supplémentaire(s): | / |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Risque de décomposition en cas d'exposition prolongée à la lumière. acides, cuivre nickel, fer Peroxydes organiques |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Ammoniaque, acides, |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | chlore
ClO2 |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | / |
| 11. 1. 2. Inhalation: | Irritant pour les voies respiratoires.
CL50/inhalation/1h/rat = > 10,5 mg/l |
| 11. 1. 3. Contact avec la peau: | Très irritant
DL50/cutanée/lapin = > 20000 mg/kg |
| 11. 1. 4. Contact avec les yeux: | Risque de lésions oculaires graves |
| 11. 1. 5. Ingestion: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 1. 6. Sensibilisation: | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. |
| 11. 1. 7. Toxicité chronique: | / |
| 11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | non déterminé |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | / |
| 11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): | / |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|------------------|--|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être dangereux pour l'environnement.
Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.
A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques. |
|------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	Toxicité chronique - aquatique CL50 0,06 mg/l (Salmo gairdneri; 96 h) NOEC 0,04 mg/l (Menidia peninsulæ (capucette nord-américaine); 96 h) NOEC 0,007 mg/l (Crassostrea virginica; 15 jr)
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Dégradable
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	non log Kow -3,42 (20 °C)
12. 4. Mobilité dans le sol:	/
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Toxique pour les organismes aquatiques. CE50 0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) NOEC 0,0021 mg/l (algue; 7 Jrs)
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Toxique pour les bactéries. CE50 > 3 mg/l (boues activées; 3 h)
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	non
12. 9. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Contactez les services d'élimination de déchets. Consulter la rubrique 6
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les restes dans les emballages doivent être neutralisés avec le mélange/produit décrit dans la rubrique 6.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	Ne jamais neutraliser avec un ACIDE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1791
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C9 521
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02 -/- PP10 B5
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 5. Instructions d'emballage:	P001 -/- PP10
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef cargo seulement
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Réglementation relative aux installations classées : ICPE : 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. Catégorie SEVESO III : Env Chro I
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit :
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Non déterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Point : N° 3 EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325): N° CE 231-668-3 Listed
----------------------------------	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:
- Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
- Concerne uniquement la France
Tableaux des maladies professionnelles
:
hypochlorite de sodium, solution: A; Listé
hypochlorite de sodium, solution: 65; Listé (Table of Work-Related Illnesses)
16. 4. Restrictions:
- Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):
- Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
16. 6. Références et / ou bibliographie:
- Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).
16. 7. Conseils relatifs à la formation:
- Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):
- Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 9. Historique:
16. 9. 1. Date de la première édition: 16/02/2006
16. 9. 2. Date de la révision précédente: 10/12/2020
16. 9. 3. Date de révision: 13/10/2023
16. 9. 4. Version: 3
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: révision

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DESTRUCTOR

Version:3

Date de révision:13/10/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 10. Réalisé par:

sds+ softw are